

# Accompagnement VAE au Titre Professionnel FORMATEUR PROFESSIONNEL D'ADULTES

Titre inscrit au répertoire RNCP n°247



XX%

De taux de  
recommandation

XX%

De taux de  
certification

## CONTACTEZ POINTF

Point F Ville  
Adresse

Votre contact : Nom  
Mail | téléphone



*Accessibilité aux Personnes relevant  
de handicap – Un référent Handicap  
au sein de notre structure peut  
adapter votre parcours*

## CERTIFICATION DE NIVEAU 5

Equivalent BAC + 2

### Nos atouts :

Des postes à pourvoir chez nos  
entreprises partenaires privilégiées

Des intervenants formés à  
l'accompagnement VAE

Des formateurs experts du Titre

# Accompagnement VAE au Titre Professionnel

Lorsque vous avez au moins un an d'expérience dans un domaine, vous pouvez prétendre à une certification ou un diplôme correspondant à ce domaine par la VAE. Cette prestation vous permet donc de faire valoir vos connaissances acquises grâce à votre expérience, sans avoir à suivre une formation classique !

## Pourquoi choisir la VAE ?

- Elle permet aux salariés de faire reconnaître leur expérience en entreprise pour envisager derrière une évolution professionnelle
- Elle permet de passer un diplôme tout en continuant à travailler à côté
- Contrairement à une formation continue, il est possible de s'organiser à son propre rythme
- Pour vous aider à vous organiser, vous pourrez bénéficier d'un congé VAE de 24h, soit 3 journées de travail.
- Une VAE sera moins coûteuse en moyenne qu'une formation continue
- La qualification obtenue aura la même valeur que si elle avait été obtenue en formation continue.

## Quels sont les prérequis pour accéder à la VAE ?

Vous devez simplement justifier d'un an d'activité soit 1607h, quelle que soit la forme de l'activité :

- Continue ou non
- À temps partiel ou à temps plein
- Sous un ou plusieurs statuts (salarié, bénévole, demandeurs d'emplois, etc)

## Les garanties de Point F

Point F propose l'accompagnement VAE pour des Titres Professionnels sur lesquels nous intervenons . Cet accompagnement est assuré par des intervenants formés et experts du domaine professionnel pour étudier la faisabilité de votre projet, élaborer les éléments de preuves de votre expérience et vous préparez à l'épreuve de certification du Titre Professionnel visé.

## Démarches : quelles sont les étapes ?

1. Définissez votre projet de VAE
2. Déposez un dossier de recevabilité, qui sera envoyé en validation auprès de la DREETS. (UT)
3. Une fois que votre dossier est validé, vous pouvez commencer votre dossier avec Point F
4. Compléter votre livret 2, qui est le descriptif détaillé de vos expériences passées. Il faut compter jusqu'à 6 mois pour rédiger ce livret
5. Déposer le dossier complet pour validation et soutenance devant un jury
6. La démarche est validée, avec un suivi-post jury en cas de validation partielle

La VAE est éligible au CPF

- Conseil et Aide pour le dossier de Recevabilité et la mise en œuvre et le financement de la Vae
- Etape 1 : Accueil et Contractualisation
- Phase 2 : Exploration du parcours expérientiel
- Phase 3 : Elaboration du Dossier de Validation
- Phase 4 : Préparation au Jury de Certification
- *Passage de la Certification*
- Phase 5 : Entretien Post Jury

Accompagnement de 24h - 10 Séances

Accompagnement individuel - 7h30 - 5 Séances

Accompagnement collectif - 16h30 - 5 Séances  
aides techniques à la réflexion et à la rédaction,  
mises en situation en plateau technique (gestes  
techniques et préparation à l'examen)

Travail personnel entre 2 RDV